Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_142_181126-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 18 novembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN – Cathy LE ROUX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Lédie LE HIR	procuration à	Jean-Luc CABON
Francis KERVELLA	procuration à	Christophe GUEGANTON
Stéphanie LE PRIOL	procuration à	Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR	procuration à	Virginie PETTON LESVEN

Nomenclature ACTES 1.4.2	AUTORISATION POUR SIGNER LES CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE SUIVI DES MOUILLAGES

Le 27 novembre prochain, les conventions de prestation de service pour le suivi des mouillages dans les ports communaux du Korejou, de Porz Grac'h, de Porz Gwenn, de Lilia et de Kerazan, ainsi que les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de Keridaouen, du Reun, de Lost An Aod et de Mogueran, arrivent à échéance.

Une consultation pour le suivi des mouillages a donc été effectuée le 1er octobre 2026, proposant aux intéressés deux lots :

- lot 1 : le port du Korejou et la ZMEL de Mogueran (environ 275 mouillages) ;
- lot 2 : les ports de Porz Gwenn, Porz Grac'h, Lilia, Kerazan ainsi que les ZMEL de Keridaouen, du Reun et de Lost An Aod (environ 314 mouillages).

Les intéressés étaient invités à répondre à cette consultation avant le 19 octobre 2026.

Deux prestataires ont répondu à cette consultation :

- l'association des plaisanciers de Plouguerneau dite APP pour le lot 1 ;
- l'association des usagers des ports et abris de Lilia dite AUPAL pour le lot 2.

Après analyse des offres comprenant une note méthodologique (décrivant la manière dont les candidats comptent conduire la mission ainsi qu'un descriptif des moyens disponibles pour assurer les missions décrites dans le cahier des charges) et un devis chiffré, il est proposé d'attribuer le lot 1 à l'APP pour un montant annuel de 3 225 € et le lot 2 à l'AUPAL pour un montant annuel de 3 600 €.

Les conventions de prestation de service ci-jointes ont pour objet d'encadrer la mission de suivi des mouillages confiée aux associations AUPAL et APP pour une durée de deux ans, reconductible deux fois.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_142_181126-DE

Après avis du conseil portuaire du 9 novembre 2026 et de la commission urbanisme et littoral du 10 novembre 2026, il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour le suivi des mouillages (lot 1) avec l'APP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour le suivi des mouillages (lot 2) avec l'AUPAL.

Annexes :

1- Projet de convention de prestation de service pour le suivi des mouillages avec l'APP (lot 1) et ses annexes
2- Projet de convention de prestation de service pour le suivi des mouillages avec l'AUPAL (lot 2) et ses annexes

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 20 novembre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON